

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/05/04 18h30

ORDRE DU JOUR :

- Assainissement – Modification du règlement.
- SAFER – Autorisation de défrichage.
- Cession de terrain et de bâtiment.
- Convention avec l'agence foncière départementale.
- Opération Gand Site de Saint-Guilhem – Convention.
- Association « Saint-Etienne au Cœur » - Avis sur dossier.
- Questions diverses.

Présents :

Monsieur le Maire Claude Carceller.

Mesdames Blanche André, Marie-José Debilliers, Augusta Labry.

Messieurs François Becker, Marc Cros, Claude Galhac, Roland Valgalier, Philippe Vidal.

Ont donné procuration :

Mesdames Michèle Fournel, Béatrice Willoquaux.

Monsieur Bernard Jérez.

Absents excusés :

Madame Valérie Villar.

Messieurs Jean-Louis Bourgougnon, Yves Teilliet

Monsieur le Maire soumet au Conseil le procès verbal de la séance du 06 avril 2004 qui est approuvé à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT – MODIFICATION REGLEMENT :

La sous-préfecture demande des modifications sur le règlement d'assainissement que nous avons élaboré. Il s'agit d'ajuster quelques points pour coller au plus près des réalités de notre commune. Voté à l'unanimité.

SAFER – AUTORISATION DEFRICTION :

Il s'agit de défricher des parcelles sur les lieux dits : Mont Redon, Puech Auré, les Saumailles afin de permettre l'installation de jeunes viticulteurs. Ces parcelles appartenaient pour la plupart à des privés, seulement une par secteur était communale. La SAFER demande donc la permission de défricher. Les membres du Conseil Municipal se prononcent pour, par onze voix et contre, par une voix.

CESSION DE TERRAIN ET BATIMENT :

Une réunion s'est tenue en mairie, le 09 janvier 2004, en présence des représentants de l'association du Foyer de l'Enfance, des représentants de l'évêché et de quelques élus.

Ce jour-là, la discussion s'est portée sur le souhait de la mairie de rentrer en possession du bâtiment du couvent et de la cour. Il s'agissait de définir de quelle manière cela pouvait se

réaliser. La demande des élus de restituer ces biens à la commune puisqu'ils avaient été donnés à l'évêché pour le franc symbolique, n'a pas été acceptée par son représentant M. Galasso.

En effet, actuellement l'évêché rencontre de grandes difficultés financières et il préfère vendre ce bien plutôt que de le donner.

Il a donc été décidé que l'évaluation de l'ensemble du bâtiment et de la cour (1430 m²) serait faite par les Domaines. Celle-ci s'élève à 63 240 €. C'est donc à ce prix que nous allons effectuer la transaction. Les membres du Conseil votent pour cet achat à l'unanimité.

CONVENTION AVEC L'AGENCE FONCIERE DEPARTEMENTALE :

L'Agence Foncière Départementale va devenir une direction du département. Le Président en est M. Louis Villaret. Cette Agence est là pour mettre en place le contexte juridique pour l'acquisition de terrains ou de bâtiments, en cas de préemption. Ce changement n'apporte aucune modification pour nous. Nous adoptons cette convention à l'unanimité.

OPERATION GRAND SITE SAINT-GUILHEM – CONVENTION :

La Communauté de communes "Vallée de l'Hérault" a élaboré un programme d'actions pour l'Opération Grand Site pour la période 2004 – 2007. Ce programme est structuré par cinq axes majeurs d'actions :

- La réorganisation des déplacements automobiles dans les Gorges de l'Hérault et le Val de Gellone à Saint-Guilhem.
- La valorisation des sites, paysages et monuments remarquables.
- La gestion raisonnée des espaces ruraux.
- L'amélioration de l'accueil et de l'animation touristique et culturelle.
- La gestion durable de l'Opération Grand Site.

Le montant total du programme d'actions est évalué à 16 331 000 € HT. Le plan de financement a été validé par le comité de pilotage, il se répartit comme suit :

| | |
|-----------------------------|--------|
| Communauté de communes | 14,1 % |
| Communes | 9,6 % |
| Etat | 17,2 % |
| Département de l'Hérault | 13,9 % |
| Région Languedoc Roussillon | 8,3 % |
| ONF | 0,1 % |
| Union Européenne | 32,2 % |
| Autres | 4,5 % |

Le Conseil vote à l'unanimité pour la mise en place de ce programme.

ASSOCIATION SAINT-ETIENNE AU CŒUR – AVIS SUR DOSSIER :

Le samedi 15 mai, des employés de la mairie, des membres de l'Association « Saint-Etienne au Cœur » et du Conseil Municipal se sont retrouvés autour de la chapelle de Saint-Etienne afin de travailler ensemble à l'aménagement du site et du mur de pierre. Monsieur le Maire remercie vivement les bonnes volontés pour le travail accompli.

L'association « Saint-Etienne au Cœur » souhaite continuer à s'occuper de la chapelle, qui n'est plus affectée au culte et qui pourra servir de salle d'exposition ou de rencontres, et a présenté une demande de subvention pour sa réhabilitation auprès du Conseil Régional. Lecture est faite de la convention que nous propose l'association. Le Conseil souhaite y rajouter une clause qui laisse la possibilité à la commune de disposer de la chapelle.

QUESTIONS DIVERSES :

Homologation du tour du Larzac Méridional en Grande Randonnée Pédestre : cet itinéraire passant en petite partie sur notre commune, il nous est demandé d'adopter l'itinéraire défini sur un plan, d'autoriser la réalisation du balisage de l'itinéraire, d'autoriser les travaux nécessaires pour l'aménagement et l'ouverture de l'itinéraire, de prendre un arrêté interdisant le passage des véhicules à moteur et notamment des 4x4 et 2 roues. Cette interdiction ne s'appliquerait pas aux véhicules de service ou de secours et aux véhicules utilisés par les riverains, propriétaires, locataires ou exploitants. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil afin qu'il puisse être délibéré.

Subrogation : jusqu'à présent, la mairie en tant qu'employeur se substitue à la sécurité sociale pour le versement des salaires des employés en contrat CES ou CEC, lors d'un arrêt maladie. Nous souhaitons changer de système et laisser la sécurité sociale verser directement les salaires aux employés à partir du quatrième jour d'arrêt. Tous les membres du Conseil approuvent cette proposition à l'unanimité.

Journée portes ouvertes à la cave coopérative : le samedi 12 juin, la coopérative organise une journée portes ouvertes pour fêter les 20 ans d'existence du caveau de vente.

De 9h à 18h marché paysan.

A partir de 11h et jusqu'à 18h visite de Montpeyroux en calèche.

16h visite guidée du Castellans + cave de vinification.

16h distillation de vin par Mathieu Frecon, dégustation et vente de Fine 2000.

18h apéritif animé avec la « Compagnie les bons enfants ».

19h discours.

20h spectacle de Daniel Villanova Best off des « Corde folle »

21h buffet dînatoire avec animation par la « Compagnie des bons enfants ».

22h30 soirée dansante.

La séance du conseil municipal était levée à 20 heures.